

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 04494

Numéro SIREN : 572 044 949

Nom ou dénomination : GENERALI FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2024 sous le numéro de dépôt 10621

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2023

[...]

1. Composition du Conseil d'Administration

Invité à prendre la parole, Monsieur Michel Becker indique que Monsieur Bruno Scaroni a fait part au Conseil d'Administration de sa démission en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 28 novembre 2023.

Monsieur Becker précise qu'il est proposé de ne pas pourvoir pour le moment à son remplacement et que la décision de nommer à titre provisoire par cooptation un nouvel administrateur pourra être prise avant la tenue de la prochaine Assemblée Générale, soit le 19 avril 2024.

En application de l'article 16-II des statuts de Generali France et si besoin était, cette décision pourrait prendre la forme d'une consultation écrite des administrateurs. Cette prérogative a été introduite par la loi du 19 juillet 2019 de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés et intégrée aux statuts de Generali France par l'Assemblée Générale tenue en juin 2020. Le Règlement intérieur du Conseil fixe les modalités pratiques de cette consultation.

[...]

Le Conseil d'Administration prend acte de cette démission.

[...]

- Pouvoir pour formalités.

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs à Monsieur Michel Becker, avec faculté de se substituer toute personne pour tout ou partie des présents pouvoirs, à l'effet de procéder à toutes les formalités d'inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, et auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et pour ce faire, passer et signer et certifier tous actes, pièces et procès-verbaux, élire domicile, substituer en tout ou partie les présents pouvoirs et, généralement, faire ce qui sera nécessaire à leur bonne fin, et effectuer toutes déclarations complémentaires en vue de veiller à l'accomplissement de toutes formalités de publicité ; au besoin, concourir à tous actes de dépôt avec ou sans reconnaissance d'écriture et de signature, accomplir ou faire accomplir toutes formalités nécessaires.

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités.

[...]

Certifié conforme par M. Michel Becker, Secrétaire Général et Secrétaire de séance.

